

« Viohalco »

Société Anonyme

1000 Bruxelles, avenue Marnix 30

RPM Bruxelles 0534.941.439

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 28 mai 2019

Procès-verbal

La séance est ouverte à 12 :00 heures, au siège social, Avenue Marnix 30, à 1000 Bruxelles sous la présidence de Monsieur Jacques Moulaert.

Le Président désigne comme secrétaire: Madame Catherine Massion.

L'assemblée choisit comme scrutateur: Monsieur Christos Emmanouil Dimitrakopoulos.

Le bureau est ainsi composé conformément à l'article 20.1 des statuts. Monsieur Efstratios Thomadakis, CFO, est invité à compléter le bureau.

Outre Monsieur Jacques Moulaert, les administrateurs suivants sont également présents : Messieurs Efthimios Christodoulou, Xavier Bedoret, Jean Charles Faulx ; Mesdames Margaret Zakos, Kalliopi Tsolina et Astrid de Launoit.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Avant toute chose, l'assemblée se prononce favorablement pour accepter que trois actionnaires participent à l'Assemblée malgré que leur demande soit parvenue à la société plus tard que le délai fixé du 22/5/2019.

Sont présents ou représentés les actionnaires dont les noms, prénoms et adresses ou les dénominations et sièges sociaux, ainsi que le nombre de titres de chacun d'eux sont mentionnés dans la liste des présences ci-annexée.

Cette liste des présences est signée par chacun des actionnaires ou leurs mandataires, conformément à l'article 20.2 des statuts; elle est arrêtée et signée par les membres du bureau.

Après lecture, cette liste des présences est revêtue de la mention d'annexe.

Les procurations mentionnées en ladite liste de présences sont toutes sous seing privé et demeurent annexées à ladite liste des présences pour former avec celle-ci une annexe unique du présent procès-verbal.

EXPOSE DU PRESIDENT

Les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites conformément à l'article 18 des statuts et 533 et suivants du Code des Sociétés :

Elles ont été publiées dans :

1. Le Moniteur belge du 25 avril 2019
2. L'Echo du 25 avril 2019
3. Le Luxemburger Wort du 25 avril 2019

Un exemplaire des numéros justificatifs est déposé sur le bureau. Ils sont paraphés par le scrutateur.

Les actionnaires nominatifs ont en outre été convoqués au moyen de lettres contenant l'ordre du jour avec les sujets à traiter, les propositions de décision, une description détaillée des formalités à accomplir par les actionnaires pour être admis à l'Assemblée générale, leur droit de poser des questions par écrit avant l'Assemblée Générale, ainsi que leur droit de demander l'insertion de nouveaux points à l'ordre du jour. A ces lettres étaient joints les documents suivants : une copie du rapport annuel, une version détaillée des comptes sociaux et le rapport des Commissaires relatif aux comptes sociaux au 31 décembre 2018.

I. Des lettres contenant l'ordre du jour et auxquelles étaient joints les documents dont question ci-dessus ont en outre été envoyées aux administrateurs de la société et aux commissaires ; il ne doit pas être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Les Commissaires assistent à l'assemblée.

II. Il existe actuellement deux cent cinquante-neuf millions cent quatre-vingt-neuf mille sept cent soixante et une (259.189.761) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.

Il n'existe pas d'autres titres devant être convoqués conformément à l'article 533 du Code des Sociétés.

Il résulte de la liste des présences que 25 actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée, propriétaires inscrits pour 177.697.245 actions soit 68,56%.

La présente assemblée est en nombre pour délibérer et statuer valablement sur l'ordre du jour, conformément à l'article 21 des statuts.

III. Pour être admis à l'assemblée, tout actionnaire a accompli les formalités relatives à l'admission prescrites par l'article 19 des statuts.

IV. Chaque action donne droit à une voix, conformément à l'article 21.1 des statuts.

Aucun droit de vote n'est suspendu.

Les abstentions et les votes nuls lors des assemblées générales sont comptabilisés comme des voix présentes ou représentées lors du calcul de la majorité requise en conformité avec les dispositions de l'article 22 des statuts.

Il sera pris part au vote pour 177.697.245 actions.

- V. Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire (hormis la proposition du point 6) doivent réunir une majorité de soixante-cinq pour cent (65%) des voix pour lesquelles il est pris part au vote, conformément à l'article 22.1 des statuts.
- VI. La proposition sub 6 à l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire doit réunir la majorité des trois quarts des voix pour lesquelles il est pris part au vote, conformément aux articles 558 du Code des Sociétés et 22.2 des statuts.
- VII. Conformément à l'article 540 du Code des sociétés, les administrateurs et, le cas échéant, les commissaires répondent aux questions qui leur sont posées par les actionnaires au sujet de leurs rapports et des points portés à l'ordre du jour, dans la mesure où la communication de données ou de faits n'est pas de nature à porter gravement préjudice à la société, aux actionnaires ou au personnel de la société.

L'Assemblée est ainsi valablement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport des commissaires sur les comptes annuels de la Société relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018
- 2 Présentation des comptes consolidés et du rapport de gestion sur les comptes consolidés
- 3 Approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018 (y compris, l'affectation du résultat)

Proposition de décision : il est proposé d'approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018, en ce compris l'affectation de résultat y indiquée

4 Décharge aux administrateurs

Proposition de décision : il est proposé d'accorder décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018

5 Décharge aux commissaires

Proposition de décision : il est proposé d'accorder décharge aux commissaires de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018

6 Renouvellement du mandat des administrateurs

Proposition de décision: il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Nikolaos Stassinopoulos**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2020 ;

Proposition de décision: renouveler le mandat d'administrateur de M. **Jacques Moulaert**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2020 ;

Proposition de décision: il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Evangelos Moustakas**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2020 ;

Proposition de décision: il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Michail Stassinopoulos**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2020 ;

Proposition de décision: il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Ippokratis Ioannis Stasinopoulos**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2020 ;

Proposition de décision: il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Jean Charles Faulx**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2020 ;

Proposition de décision: il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Thanasis Molokotos**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2020 ;

Proposition de décision: il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Xavier Bedoret**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2020 ;

Proposition de décision: il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de Mme **Marion Jenny Steiner Stassinopoulos**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2020 ;

Proposition de décision: il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de Mme **Margaret Zakos**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2020 ;

Proposition de décision: il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur indépendant de M. **Efthimios Christodoulou**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2020 ; M. Christodoulou remplit les critères d'indépendance prescrits par l'article 526ter du Code des sociétés ;

Proposition de décision: il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur indépendant de M. **Francis Mer**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2020 ; M. Mer remplit les critères d'indépendance prescrits par l'article 526ter du Code des sociétés ;

Proposition de décision: il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur indépendant de Mme **Kay Marie Breeden**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2020 ; Mme Breeden remplit les critères d'indépendance prescrits par l'article 526ter du Code des sociétés ;

Proposition de décision : il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur indépendant de Mme **Kalliopi Tsolina**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2020 ; Mme Tsolina remplit les critères d'indépendance prescrits par l'article 526ter du Code des sociétés ;

Proposition de décision : il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur indépendant de Mme **Astrid de Launoit**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée ordinaire générale des actionnaires qui se tiendra en 2020 ; Mme de Launoit remplit les critères d'indépendance prescrits par l'article 526ter du Code des sociétés.

7 Nomination du commissaire et fixation des émoluments.

Proposition de décision : il est proposé de nommer en tant que commissaire la société, Price WaterhouseCoopers – Réviseurs d'entreprises SCRL, en abrégiation PwC Réviseurs d'entreprises, représentée par M.Marc Daelman, pour un terme de trois ans, se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2021 ; et de fixer ses émoluments à 162.000 euros.

8 Approbation du rapport de rémunération (y compris, la politique de rémunération)

Proposition de décision : il est proposé d'approuver le rapport des rémunérations relatif à l'exercice social de 2018 tel que repris dans le rapport annuel 2018, y compris la politique de rémunération

9 Approbation de la rémunération des administrateurs

Proposition de décision : il est proposé d'accorder à chaque administrateur une rémunération brute fixe de 25.000 euros. En plus de cette rémunération, il est proposé d' (i) accorder à chaque membre du comité d'audit, une rémunération brute fixe de 25.000 euros, et (ii) accorder à chaque membre du comité de rémunération et nomination, une rémunération brute fixe de 25.000 euros. Ces montants rémunéreront les administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant la période comprise entre le 28 mai 2019 et l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2020.

Monsieur Efstratios Thomadakis, C.F.O., expose les activités et opérations réalisées par la société au cours de l'exercice 2018 ainsi que les perspectives d'avenir de celle-ci. En second lieu, ce dernier expose les résultats financiers de l'entreprise.

Conformément à l'article 540 du Code des Sociétés, les actionnaires ont eu la possibilité d'envoyer leurs questions par écrit à la société au préalable. Aucune question écrite n'est parvenue à la société.

Un actionnaire s'interroge sur les perspectives pour l'année 2019 étant donné le premier trimestre déjà écoulé. Les prévisions de performance sont fortes pour tous les segments excepté l'acier qui reste un défi.

Partant de la déclaration qu'il n'y aura pas de dividende cette année, il demande quels sont les intentions de la société à ce sujet. Il lui est répondu que la volonté de la société est de distribuer des dividendes à l'avenir comme c'est le cas d'ElvalHalcor cette année.

Comment expliquez-vous cette remontée très favorable du cours de l'action hier ? C'est la conséquence de l'annonce d'élections législatives en Grèce fin juin 2019 suite aux élections européennes de ce 26 mai. En effet, le marché a répondu très

favorablement à une attente de changement de gouvernement à Athènes.

Y a-t'il un autre actionnaire qui détient plus de 5% de l'actionnariat que ceux indiqués sur le site internet de Viohalco ? Dans pareil cas les actionnaires sont obligés de nous informer et à notre connaissance il n'y en a pas.

L'assemblée aborde alors l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes :

1. PRÉSENTATION DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE RELATIFS A L'EXERCICE SOCIAL CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2018 ;

Monsieur le Président dépose sur le bureau le rapport de gestion du conseil d'administration relatif aux comptes annuels.

Ce rapport porte sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018.

Le président demande l'approbation de l'assemblée d'acter dans le procès-verbal qu'il est dispensé de donner lecture du rapport de gestion dont les actionnaires ont eu l'occasion de prendre connaissance.

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES RELATIF A L'EXERCICE SOCIAL CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2018

Monsieur le Président dépose sur le bureau le rapport de Renaud de Borman, Réviseur d'entreprises – Bedrijfsrevisor BVBA, représentée par M. Renaud de Borman et celui de KPMG Réviseurs d'Entreprises, représentée par M. Benoît Van Roost sur les comptes statutaires.

Ce rapport porte sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018.

Le président demande l'approbation de l'assemblée d'acter dans le procès-verbal qu'il est dispensé de donner lecture du rapport du commissaire dont les actionnaires ont eu l'occasion de prendre connaissance.

2. PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS, DU RAPPORT DE GESTION ET DU RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Monsieur le Président dépose sur le bureau le rapport de gestion du conseil d'administration relatif aux comptes consolidés ainsi que le rapport de KPMG Réviseurs d'Entreprises, représentée par M. Benoît Van Roost sur les comptes consolidés.

Ces rapports portent sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018.

Le président demande l'approbation de l'assemblée d'acter dans le procès-verbal qu'il est dispensé de donner lecture de ces rapports dont les actionnaires ont eu l'occasion de prendre connaissance.

3. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS CLÔTURÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Monsieur le Président dépose sur le bureau un exemplaire des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.

Ces comptes comprennent le bilan, le compte de résultats et l'annexe et forment un tout.

L'assemblée approuve les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018, présentés par le Conseil d'administration, en ce compris l'affectation du résultat y indiquée.

VOTE

Cette résolution est adoptée par un vote à la majorité de 83,77%

Pour : 148.861.949

Contre : 0

Abstentions : 28.835.296

4. DÉCHARGE AUX ADMINISTRATEURS

L'assemblée, par un vote spécial, donne décharge aux administrateurs, dont l'identité suit, de leur mandat au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.

Les administrateurs en fonction au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2018 sont les suivants :

- Monsieur Nikolaos Stassinopoulos
- Monsieur Jacques Moolaert
- Monsieur Evangelos Moustakas
- Monsieur Michail Stassinopoulos
- Monsieur Ippokratis Ioannis Stasinopoulos
- Monsieur Jean Charles Faulx
- Monsieur Xavier Bedoret
- Monsieur Rudolf Wiedenmann pour la période précédant sa démission le 29/11/2018
- Monsieur Efthimios Christodoulou
- Comte Vincent de Launoit pour la période précédant sa démission le 29/11/2018
- Monsieur Francis Mer
- Monsieur Thanasis Molokotos

- Madame Marion Jenny Steiner Stassinopoulos depuis la date de sa nomination le 29/11/2018
- Madame Margaret Zakos depuis la date de sa nomination le 29/11/2018
- Madame Kay Marie Bredeen depuis la date de sa nomination le 29/11/2018
- Madame Kalliopi Tsolina depuis la date de sa nomination le 29/11/2018
- Madame Astrid de Launoit depuis la date de sa nomination le 29/11/2018

VOTE

La décharge est votée par un vote à la majorité de 83,77%

Pour : 148.861.949

Contre : 0

Abstentions : 28.835.296

5. DÉCHARGE AUX COMMISSAIRES

L'assemblée, par un vote spécial, donne décharge aux commissaires de leur mandat au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.

Les commissaires en fonction sont les suivants :

- KPMG Réviseurs d'Entreprises, représentée par M. Benoît Van Roost
- Renaud de Borman, Réviseur d'entreprises – Bedrijfsrevisor BVBA, représentée par M. Renaud de Borman.

VOTE

La décharge est votée par un vote à la majorité de 83,77%

Pour : 148.861.949

Contre : 0

Abstentions : 28.835.296

6. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS

VOTE

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Nikolaos Stassinopoulos**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020, par un vote à la majorité de 82,78 %

Pour : 147.093.084

Contre : 1.893.273

Abstentions : 28.710.888

VOTE

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Jacques Moulaert**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020, par un vote à la majorité de 82,78%

Pour : 147.093.084

Contre : 1.893.273

Abstentions : 28.710.888

VOTE

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Evangelos Moustakas**, pour une période d'une année

expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020, par un vote à la majorité de 83,70%

Pour : 148.731.119

Contre : 255.238

Abstentions : 28.710.888

VOTE

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Michail Stassinopoulos**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020, par un vote à la majorité de 82,78%

Pour : 147.093.084

Contre : 1.893.273

Abstentions : 28.710.888

VOTE

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Ippokratis Ioannis Stasinopoulos**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020, par un vote à la majorité de 82,78%

Pour : 147.093.084

Contre : 1.893.273

Abstentions : 28.710.888

VOTE

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Jean Charles Faulx**, pour une période d'une année expirant à

l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020, par un vote à la majorité de 82,78%

Pour : 147.093.084

Contre : 1.893.273

Abstentions : 28.710.888

VOTE

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Thanasis Molokotos**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020, par un vote à la majorité de 83,80%

Pour : 148.917.034

Contre : 69.323

Abstentions : 28.710.888

VOTE

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Xavier Bedoret**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020, par un vote à la majorité de 82,76%

Pour : 147.057.688

Contre : 1.928.669

Abstentions : 28.710.888

VOTE

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Mme **Marion Jenny Steiner Stassinopoulos**, pour une période

d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020, par un vote à la majorité de 82,78%

Pour : 147.093.084

Contre : 1.893.273

Abstentions : 28.710.888

VOTE

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Mme **Margaret Zakos**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020, par un vote à la majorité de 82,82%

Pour : 147.162.407

Contre : 1.823.950

Abstentions : 28.710.888

VOTE

L'assemblée constate que M. **Efthimios Christodoulou** remplit les critères d'indépendance prescrits par l'article 526ter du Code des sociétés et décide de renouveler son mandat d'administrateur, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020, par un vote à la majorité de 83,74%

Pour : 148.807.549

Contre : 178.808

Abstentions : 28.710.888

VOTE

L'assemblée constate que M. **Francis Mer** remplit les critères d'indépendance prescrits par l'article 526ter du Code des sociétés et décide de renouveler son mandat d'administrateur, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020, par un vote à la majorité de 83,84%

Pour : 148.986.357

Contre : 0

Abstentions : 28.710.888

VOTE

L'assemblée constate que Mme **Kay Marie Breeden** remplit les critères d'indépendance prescrits par l'article 526ter du Code des sociétés et décide de renouveler son mandat d'administrateur, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020, par un vote à la majorité de 83,84%

Pour : 148.986.357

Contre : 0

Abstentions : 28.710.888

VOTE

L'assemblée constate que Mme **Kalliopi Tsolina** remplit les critères d'indépendance prescrits par l'article 526ter du Code des sociétés et décide de renouveler son mandat d'administrateur, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020, par un vote à la majorité de 83,84%

Pour : 148.986.357

Contre : 0

Abstentions : 28.710.888

VOTE

L'assemblée constate que Mme **Astrid de Launoit** remplit les critères d'indépendance prescrits par l'article 526ter du Code des sociétés et décide de renouveler son mandat d'administrateur, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020, par un vote à la majorité de 83,84%

Pour : 148.986.357

Contre : 0

Abstentions : 28.710.888

7. NOMINATION DU COMMISSAIRE ET FIXATION DES EMOLUMENTS

L'assemblée nomme en tant que commissaire la société, Price WaterhouseCoopers – Réviseurs d'entreprises SCRL, en abréviation PwC Réviseurs d'entreprises, représentée par M. Marc Daelman, pour un terme de trois ans, se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2021 et fixe ses émoluments à 162.000 euros. Ces deux décisions sont prises par un vote à la majorité de 83,84%.

Pour : 148.986.357

Contre : 0

Abstentions : 28.710.888

Le président remercie les commissaires KPMG Réviseurs d'Entreprises, représentée par M. Benoît Van Roost et Renaud de Borman, Réviseur d'entreprises – Bedrijfsrevisor, représentée par M. Renaud de Borman pour le travail accompli pendant les 6 années de leurs mandats et accueille le commissaire PriceWaterhouseCoopers représenté par M. Marc Daelman.

8. APPROBATION DU RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

L'assemblée approuve le rapport de rémunération tel que présenté dans le rapport annuel 2018, en ce compris la politique de rémunération.

VOTE

Cette résolution est adoptée à la majorité de 82,73%

Pour : 147.000.547

Contre : 1.985.810

Abstentions : 28.710.888

9. APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'assemblée décide d'accorder à chaque administrateur une rémunération brute fixe de vingt-cinq mille euros (25.000 EUR). En plus de cette rémunération, l'assemblée décide (i) d'accorder à chaque membre du comité d'audit, une rémunération brute fixe de vingt-cinq mille euros (25.000 EUR), et (ii) accorder à chaque membre du comité de rémunération et de nomination, une rémunération brute fixe de vingt-cinq mille euros (25.000 EUR). Ces

montants rémunéreront les administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant la période comprise entre le 28 mai 2019 et l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2020. M. Christodoulou et Mme Tsolina renoncent à leur rémunération.

VOTE

Cette résolution est adoptée à la majorité de 83,84%

Pour : 148.986.357

Contre : 0

Abstentions : 28.710.888

* * *

L'Assemblée dispense la secrétaire de donner lecture du procès-verbal.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 : 40 heures.

Président

Scrutateur

Secrétaire

J. Moulaert

C.E. Dimitrakopoulos

C. Massion

Membre du bureau

E. Thomadakis